

**DECLARATION DU GABON A LA DEUXIEME ASSEMBLEE DES
ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR LES ARMES A SOUS-
MUNITIONS.**

BEYROUTH DU 12 AU 16 SEPTEMBRE 2011

**Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les membres des Organisations Internationales et
de la Société Civile,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,**

A l'occasion de la tenue de cette Deuxième Assemblée des Etats Parties à la Convention sur les Armes à sous-Munitions, c'est un réel honneur pour moi de prendre la parole au nom de mon pays, le Gabon, qui prend part pour la 1^{ère} fois aux travaux de cette importante Convention.

Aussi, permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la Présidence de ce forum.

Mes félicitations vont également à l'endroit de votre prédécesseur, Monsieur THONGLOUN Sisoulith pour le travail effectué et de Monsieur KOLAROV pour sa confirmation au poste de Secrétaire Général de cette Assemblée.

Ceci dit, je tiens à remercier les hautes autorités du Liban en tête desquelles le Général Michel SLEIMAN, Président de la République et le Premier Ministre Najib MEKATI qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer une parfaite réussite à cet important évènement international.

Au nom de la délégation gabonaise, j'adresse mes plus vifs remerciements au comité d'organisation ainsi qu'au peuple libanais pour la qualité de l'accueil et l'excellente organisation de cette Assemblée.

Monsieur le Président,

Au cours de ces deux à trois dernières années, pendant lesquelles s'est développé le processus d'Oslo, mon pays, le Gabon a connu des changements majeurs. Ce qui ne lui a donc pas permis de s'associer à ce processus.

Notre présence au cours de ces travaux dans cette charmante cité est donc la preuve de notre intérêt pour la Convention sur les armes à sous-munitions.

Le président de la République Gabonaise, son Excellence Ali Bongo Ondimba et l'ensemble des Institutions, convaincus du bienfondé de cette convention et de ses objectifs, comptent œuvrer au renforcement de l'universalisation de celle-ci.

Afin d'y jouer un rôle actif, dans le cadre des Nations Unies, le Gabon est appelé à rejoindre les rangs des autres Etats Parties à la Convention.

Conscient du fait qu'aucun Etat n'est à l'abri de la menace des armes à sous-munitions, le Gabon est disposé à prévenir et à combattre, avec l'appui de la Communauté Internationale, le trafic et le courtage de ces armes effroyables, dans le respect du droit international.

C'est pourquoi, le Gabon, respectueux du droit international humanitaire demande que des progrès soient faits pour que les pays qui fabriquent ces armes cessent de le faire et pour qu'aucun pays au monde n'en vienne plus à les utiliser.

De même des réparations doivent être effectuées là où ont été déployés ces engins de la mort, en particulier auprès des innocentes victimes.

Monsieur Le Président,

A travers notre présence à cette deuxième assemblée, le Gabon s'est imprégné des mécanismes et des bonnes pratiques de fonctionnement de la Convention.

Sur ce, je souhaite plein succès aux présents travaux, qui, je l'espère, permettront par la richesse et la pertinence des débats et des résolutions, l'éclosion d'un monde sans armes à sous-munitions, plutôt orienté vers la paix et le développement.

Je vous remercie.